Nous vous présentons ci-dessous le plan de financement détaillé de ce projet :

Côtes-d'Armor Habitat (C.A.H) va construire les 4 logements : un T4, deux T3 et un T2.
A l'issue des constructions, la commune rachètera à C.A.H. deux logements : le T4 et le T2.

- **<u>Pour le financement des logements sociaux C.A.H. (les deux T3) :</u>**

La commune vendra à l'achèvement des travaux pour un euro symbolique le terrain. C'est une vente administrative permettant à Côtes d'Armor Habitat d'en être propriétaire et de pouvoir construire sur ce terrain. Cependant la valeur de ce terrain est prise en compte dans l'apport de la commune :
La commune finance pour ces deux logements :

la démolition de l'ancienne gendarmerie à hauteur de :	52 864,51 €
la viabilité (eau potable, eau usée, électricité, téléphone) :	16 162,50 €
le terrain valorisé à hauteur de :	138 964,68 €
C.A.H. finance pour ces deux logements :	
la construction à hauteur de :	455 539,54 €
honoraires et divers à hauteur de :	28 740 €

soit un coût total de : **692 271,23 €**

Le financement de C.A.H.est assuré par : - des subventions :

des subvention d'État à hauteur de	5 786,00 €
des subventions de l'Association des Îles du Ponant pour	100 000,00 €
- et part Côtes d'Armor Habitat :	
des fonds propres C.A.H. pour	150 000,00 €
un emprunt Caisse des Dépôts et Consignation de	228 493,54 €

soit un financement total pour C.A.H. de **378 493,54 €** (150 000 + 228 493,54)
soit 54,6 % du coût total de 692 271,23 €

Comme expliqué dans l'article précédemment, si C.A.H. souhaite revendre un ou les deux T3, mais pas avant 40 ans, le montant de la vente sera partagé entre la commune pour 46% et C.A.H. pour 54 %, ou si c'est la commune qui achète, celle-ci ne paiera que 54 % du prix de vente.

- **<u>Pour le financement des deux logements communaux (un T4 et un T2) :</u>**

La commune finance pour ces deux logements :

la démolition de l'ancienne gendarmerie à hauteur de :	59 752,84 €
la viabilité (eau potable, eau usée, électricité, téléphone) :	18 000 €
la construction à hauteur de	547 381,87 €

soit un montant total de **625 134,71 €** (59 752,84 + 18 000 + 547 381,87), la commune étant déjà propriétaire du terrain valorisé à hauteur de 141 035,32 €

Ce financement est assuré par :

des subventions de l'Association des Îles du Ponant pour	265 000,00 €
des subventions du département pour	30 000,00 €
un apport de la commune en cash de	330 134,71 €

La commune étant propriétaire du terrain, le coût restant pour la collectivité des deux logements neufs (T4 et T2), grâce aux subventions de la Région (au travers de l' A.I.P.) et du département est de : 330 134,71 € TTC

En conclusion, ce projet de 4 logements neufs, 2 pour la commune 2 pour C.A.H. ne coûtera à la collectivité que la somme de : 399 161,72 € TTC, (les 330 134,71 € des logements communaux plus la démolition 52 864,51 € et la viabilité 16 162,50 € des logements sociaux).